



TARIFS 2024-25

Possibilité d'échelonnement de la scolarité sur devis

Formation en mode initial par an :

BTS ESF (Economie Sociale Familiale)..... **3 900 € (1)**

BTS SP3S (Services et Prestations Secteurs Sanitaire et Social) **3900 € (1)**

BTS DIÉTÉTIQUE.....**4500 € (2)**

BACHELOR CRCRH

(Chargé de Recrutement et Conseils en Ressources Humaines) ... **5 880 € (3)**

MASTÈRE MRH(Manager en Ressources humaines) **6 980 € (4)**

Formation en alternance :

Coût de la formation pris en charge par l'entreprise

Frais d'études de dossier non remboursables : 75 €

Coût forfait photocopie noir&blanc illimité pour 2 années : 25 €



(1) BTS ESF – SP3S :

Première possibilité : 2 versements, soit au total 3 900Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 500 Euros - 2^{ème} versement le jour de la rentrée : soit **3 400** Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total 3 940 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 2 versements par chèque de **1 720** Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 2/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total 3 960 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 4 versements par chèque de **865** Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 1/11, le 2/01 et le 1/04

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total 3 980 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 8 versements par chèque de **435** Euros selon l'échéancier suivant : les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

Cinquième possibilité : 11 versements, soit au total 4 000 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 10 versements par chèque de **350** Euros selon l'échéancier suivant : les 1er de chaque mois de septembre à Juin.

(2) BTS DIETETIQUE :

Première possibilité : 2 versements, soit au total 4 500Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 500 Euros - 2^{ème} versement avant le jour de la rentrée : soit **4 000** Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total 4 550 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 2 versements par chèque de **2 025** Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 2/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total 4 580 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 4 versements par chèque de **1020** Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 1/11, le 2/01 et le 1/04

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total 4 604 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 8 versements par chèque de **513** Euros selon l'échéancier suivant : les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

Quatrième possibilité : 11 versements, soit au total 4 650 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 10 versements par chèque de **415** Euros selon l'échéancier suivant : les 1^{er} de chaque mois de septembre à Juin.



(3) BACHELOR CCAPF - CRCRH

Première possibilité : 2 versements soit au total 5 880 Euros

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 880 Euros - 2^{ème} versement le jour de la rentrée : soit 5 000 Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total 5 980 Euros

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 880 Euros - 2 versements par chèque de 2 550 Euros - Echéancier : le 1^{er}/09, le 2/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total 6 080 Euros

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 880 Euros - 4 versements par chèque de 1 300 Euros - Echéancier : le 1^{er}/09, le 1^{er}/11, le 2/01, le 1/04.

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total 6 200 Euros

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 880 Euros - 8 versements par chèque de 665 Euros les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

(4) MASTÈRE MRH :

Première possibilité : 2 versements, soit au total 6 980 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 780 Euros - 2^{ème} versement avant le jour de la rentrée : soit 6 200 Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total 7 080 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 780 Euros - 2 versements par chèque de 3 160 Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 2/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total 7 180 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 780 Euros - 4 versements par chèque de 1 600 Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 1/11, le 2/01 et le 1/04

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total 7 300 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 780 Euros - 8 versements par chèque de 815 Euros selon l'échéancier suivant : les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

Frais d'études de dossier non remboursables : 75 €

Coût forfait photocopie noir&blanc illimité pour 2 années : 25 €